

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service études et territoires Unité gestion des services publics et bruit 17, boulevard Joseph Vallier BP 45 - 38 040 GRENOBLE cedex 9

#### ARRETE PREFECTORAL Nº

# portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE de l'État en Isère - deuxième étape

# Le Préfet de l'Isère, Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

VU les articles L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement ;

VU les articles R.572-12 à R.572-11 du code de l'environnement relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement ;

VU le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté du 3 avril 2006 fixant la liste des aérodromes mentionnés au I de l'article R. 147-5-1 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

VU la circulaire du 7 juin 2007 portant sur l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

VU la circulaire du 23 juillet 2008 portant sur l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'état et concernant les grandes infrastructures ferroviaires et routières ;

VU le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État en Isère - première étape, approuvé le 7 mars 2011 :

VU le rapport de la direction départementale des territoires de l'Isère en date du 18 mai 2015 ;

Sur la proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Isère;

## ARRETE

#### Article 1

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État en Isère deuxième étape est approuvé.

#### Article 1

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État en Isère deuxième étape sera publié par voie électronique sur le site des services de l'État en Isère.

## Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée par voie électronique à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par les infrastructures cartographiées dans le cadre du PPBE de l'État en Isère
- Madame la directrice départementale des territoires de l'Isère

#### Article 10

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la directrice départementale des territoires de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble le

26 147 -----

Le PREFET

Pour le Préfet, par défégation le Secrétaire Général

Patrick LAPOUZE